

Procès-Verbal du Comité syndical Séance du 31 mars 2025

Sous la présidence de Madame Gabrielle ROSNER-BLOCH, Présidente

Étaient présents : M. Jean-Claude BERRON, Mme Valérie DA SILVA ADRIANO, M. Christian DORSCHNER, Mmes Michèle ESCHLIMANN, Naila HENNARDT, M. Patrick MICHEL, Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH, M. Marc SENE.

Avaient donné pouvoir : M. Michel ANDREU-SANCHEZ à Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH, Mme Evelyne ISINGER à M. Christian DORSCHNER, M. Philippe MEYER à Mme Valérie DA SILVA ADRIANO.

Assistaient en outre : Mmes Véronique BRUMM, Michèle FORTIER, Laurence SCHLOSSER.

Les délégués du Syndicat mixte se sont réunis le 31 mars 2025 à 17h15, dans les locaux du musée sur convocation de Madame Gabrielle ROSNER-BLOCH en date du 19 mars 2025.

La Présidente ouvre la séance et vérifie le quorum.

M. Christian DORSCHNER est désigné secrétaire de séance.

Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH rappelle les différents points à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal du Comité syndical du 16 décembre 2024

Les délégués approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 16 décembre 2024.

2. Affaires générales

a. Installation d'un nouveau membre

La Commission permanente de la Région Grand Est réunie le 28 février dernier a désigné Mme Naila HENNARD en remplacement de M. Jean-Claude BADER.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

Il est nécessaire de procéder à son installation.

Ainsi les représentants de la Région Grand Est sont :

Titulaires

Michel ANDREU-SANCHEZ
Evelyne ISINGER
Naïla HENNARD
Gabrielle ROSNER-BLOCH

Suppléants

Catherine BELRHITI
Pauline JUNG
Huguette ZELLER

La Commission permanente de la Région Grand Est du 28 février 2025 ayant désigné Mme Naïla HENNARD en qualité de membre titulaire en remplacement de M. Jean-Claude BADER, la composition du Comité syndical, est désormais la suivante :

Titulaires

Région Grand Est

Michel ANDREU-SANCHEZ
Evelyne ISINGER
Naïla HENNARD
Gabrielle ROSNER-BLOCH

Suppléants

Catherine BELRHITI
Pauline JUNG
Huguette ZELLER

Collectivité européenne d'Alsace

Valérie DA SILVA-ADRIANO
Michèle ESCHLIMANN
Philippe MEYER
Marc SENE

Jean-Claude BUFFA
Marie-Paule LEHMANN
Yves SUBLON
Etienne WOLF

Communauté de communes

Jean-Claude BERRON
Patrick MICHEL

Roland LETSCHER
Jean-Marc REICHHART

Commune

Christian DORSCHNER

Dominique SCHMITT-MERX

b. Rapport d'activités

L'année 2024 a été marquée par le décès de Guy-Dominique Kennel, Président du musée depuis 2021. Gabrielle Rosner-Bloch lui succède.

2024 a été l'une des meilleures années en termes de fréquentation avec 52 704 visiteurs accueillis. Si les groupes sont en recul de 7 %, les visiteurs venant d'Ile-de-France sont en augmentation de 15%. Le visitorat étranger est également en hausse (+ 7 %), en particulier grâce aux Allemands (+ 24 %) et aux Hollandais (+26 %). Ces bons chiffres sont bien entendu liés à la refonte du parcours muséographique et au renouvellement des outils médias en 2023, mais également à une programmation culturelle riche et diversifiée.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Quatre expositions temporaires ont rythmé l'année. *Un amour 2 Lalique* a lancé la saison ; l'exposition photo *Lalique en grand* au moment des Journées européennes des Métiers d'Art lui a succédé et *Happy Cristal. Noël en Alsace* a clos la programmation. Pendant la période estivale, *René Lalique, l'inventeur du bijou moderne*, a été l'occasion d'organiser la première exposition entièrement consacrée aux bijoux. En effet, le verre avait jusque-là occupé une place prépondérante et il était important de mettre également en lumière cette première partie de la carrière de Lalique. Cette exposition était l'occasion non seulement de mettre en valeur des œuvres exceptionnelles, mais également d'aborder les matériaux utilisés, les techniques de fabrication, les sources d'inspiration, mais aussi la mode de cette époque. Des thématiques porteuses, qui ont attiré un public nombreux.

Outre les événements nationaux auxquels le musée participe, *C'est tout verre* en ouverture de saison et *Vive les vacances* début juillet sont désormais des moments attendus et qui plaisent en raison de leur caractère familial, festif et décalé pour le second. Ce sont des rendez-vous importants qui favorisent l'appropriation de l'institution par les locaux.

Le musée a bénéficié d'une belle visibilité à l'occasion des prêts consentis pour des expositions temporaires, en particulier pour *Designing jewels* à l'Ecole Van Cleef de Shanghai, *Colosses* au musée Courbet ou encore *L'Art Déco s'invite à table* au musée de la Faïence de Sarreguemines.

La boutique du musée, si elle réalise des résultats bien supérieurs à la plupart des boutiques de musées, subit durement l'ouverture de la boutique Lalique au château Hochberg (baisse de 20,14% du chiffre d'affaires). Si un important travail est réalisé pour renouveler l'offre, les nouveaux produits, quels qu'ils soient, ne permettront pas de marger autant que les pièces Lalique et ne seront donc pas en mesure de combler le manque à gagner.

Un travail de fond est poursuivi en termes de communication et de mise en tourisme afin d'ancrer toujours plus le musée dans le paysage régional et le faire rayonner au niveau national et international.

En termes de gestion, le budget 2024 a été maîtrisé avec un taux d'exécution des dépenses réelles de 99,94 %. Le musée s'est engagé dans une démarche RSO. Grâce à une adaptation des installations, la consommation énergétique est en baisse de 15,60 % entre 2014 et 2024. Au cours de l'année, le document unique d'évaluation des risques professionnels et psychosociaux a été mis à jour. Plusieurs démarches de prévention en faveur des agents ont été initiées. A l'automne, une révision du RIFSEEP a été enclenchée afin de se mettre en conformité avec la législation et ajouter certains cadres d'emplois qui ne figurent pas dans la délibération actuelle.

La Présidente soumet le rapport d'activités 2024 à l'avis de l'Assemblée.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-39,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'approuver, à l'unanimité, le rapport d'activités 2024.

3. Finances

a. Adoption des comptes de gestion

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Receveur pour l'année 2024,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Receveur avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité, les comptes de gestion du budget principal et de la Boutique du Receveur pour l'exercice 2024 dont les écritures sont identiques à celles des comptes administratifs pour l'année 2024.

b. Adoption des comptes administratifs

Pour l'exercice 2024, le compte administratif présente, pour le budget principal des dépenses et des recettes de fonctionnement à hauteur de 1 830 602,79 €, ce montant tenant compte des écritures de rattachement. En investissement, les dépenses se sont élevées à 327 826,03 € et les recettes à 632 923,01 €, Il faut noter que ce montant tient compte de la subvention des Fonds européens (197 826,55 €) et du FCTVA (86 954,05 €) pour le renouvellement des outils médias et que les subventions relatives au petit équipement et à l'exposition temporaire sont versées en année N+1. Concernant le budget Boutique, le compte administratif 2024 présente des dépenses de fonctionnement à hauteur de 424 511,63 € et des recettes à hauteur de 429 345,70 €.

Budget principal

Malgré des dépenses importantes et une situation économique difficile, on peut considérer que le budget a été maîtrisé. Les dépenses réelles de fonctionnement sont inférieures de 954,31 € par rapport à ce qui était prévu au Budget 2024 soit un taux d'exécution de 99,94 %.

Soulignons que les recettes de billetterie ont été supérieures aux prévisions budgétaires initiales à hauteur de 9 182,11 € et que le reversement du budget annexe Boutique pour la prise en charge des frais de fonctionnement a été conforme aux prévisions soit 1 64 912,03 €.

Le solde des opérations réalisées fait ressortir un déficit de fonctionnement de 195 167,62 € pour l'année 2024 (hors écritures de rattachement).

Selon les statuts, la contribution statutaire 2024 s'élève à 539 943,41 € pour la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Tenant compte des acomptes respectifs de 454 719,20 € et 430 000,00 €, les soldes se présentent comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

- Région Grand Est : 85 224,21 € (écriture de rattachement),
- Collectivité européenne d'Alsace : 109 943,41 € (écriture de rattachement).

En matière d'investissement, le résultat de l'exercice est excédentaire. Celui-ci s'élève à 305 096,98 € en raison notamment de la perception en 2024 des Fonds européens et du FCTVA pour le renouvellement des outils médias (travaux réalisés en 2023).

Budget Boutique

Le budget annexe Boutique, présente quant à lui, un résultat de l'exercice excédentaire de 4 834,07 € pour l'année 2024. Celui-ci tient compte de la prise en charge des frais de fonctionnement à hauteur de 164 912,03 € vers le budget principal. On constate une baisse des ventes de 20,15 % entre 2024 et 2023 et de 23,86 % par rapport à 2022. Ce recul inquiétant s'explique par l'ouverture le 4 octobre 2023 d'une boutique Lalique aux abords du château Hochberg.

- Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
 - Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
 - Vu la délibération du Comité syndical en date du 28 novembre 2023 approuvant les budgets primitifs,
 - Vu les décisions modificatives prises lors des Comités syndicaux des 16 avril, 30 septembre et 16 décembre 2024,
- Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente,
Considérant que pour ce faire, le 1^{er} Vice-Président remplace la Présidente,
Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter, à l'unanimité moins une abstention, les comptes administratifs de l'exercice 2024 arrêtés comme suit :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

Budget principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	155 759,39	0,00	155 759,39
Opérations de l'exercice (hors écritures de rattachement)	1 830 602,79	1 635 435,17	327 826,03	632 923,01	2 158 428,82	2 268 358,18
TOTAUX	1 830 602,79	1 635 435,17	327 826,03	788 682,40	2 158 428,82	2 424 117,57
Solde des opérations comptabilisées	195 167,62	0,00	0,00	0,00	195 167,62	0,00
Produits constatés d'avance	0,00	195 167,62	0,00	0,00	0,00	195 167,62
Résultats de l'exercice	0,00	0,00	0,00	305 096,98	0,00	305 096,98
Résultat de clôture	0,00	0,00	0,00	460 856,37	0,00	460 856,37

Budget Boutique :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	423 938,94	0,00	0,00	0,00	423 938,94
Opérations de l'exercice	424 511,63	429 345,70	0,00	0,00	424 511,63	429 345,70
TOTAUX	424 511,63	853 284,64	0,00	0,00	424 511,63	853 284,64
Résultat de l'exercice	0,00	4 834,07	0,00	0,00	0,00	4 834,07
Résultats de clôture	0,00	428 773,01	0,00	0,00	0,00	428 773,01

c. Affectation des résultats

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994,

Considérant qu'en M57 et en M4, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- ✓ soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

- ✓ soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

Considérant que le résultat N – 1 doit combler en priorité le besoin de financement,

Considérant les éléments suivants :

- ✓ Budget Principal :

Fonctionnement :

Solde des opérations comptabilisées (1 830 602,79 – 1 635 435,17)	- 195 167,62
Résultat antérieur reporté	+ 0,00
Produits constatés d'avance	+ 195 167,62
Résultat de l'exercice	+ 0,00

Investissement

Solde d'exécution de l'exercice (632 923,01 – 327 826,03)	305 096,98
Résultat antérieur reporté	+ 155 759,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	+ 460 856,37

- ✓ Budget Boutique :

Fonctionnement

Résultat de l'exercice (429 345,70 – 424 511,63)	4 834,07
Excédent de fonctionnement reporté	+ 423 938,94
Résultat de fonctionnement à reporter	+ 428 773,01

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats cumulés comme suit :

- ✓ Budget Principal :

001 : + 460 856,37

- ✓ Budget Boutique :

002 : + 428 773,01

d. Décision budgétaire modificative

Le budget 2025 ayant été voté le 16 décembre dernier, la décision budgétaire modificative a pour but d'intégrer les résultats de l'exercice 2024.

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L. 2312-1 et suivants,

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LAIQUE

Vu la délibération du comité syndical en date du 16 décembre 2024 qui approuve le budget principal et le budget annexe Boutique de l'exercice 2025,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la décision modificative suivante :

Budget principal

Fonctionnement :

Dépenses :	6811	042	020	+ 1 460,00
	6262		020	- 460,00
	61521		020	- 1 000,00

Investissement :

Recettes :	001		020	+ 460 856,37
	281848	040	020	. + 1 460,00

Budget annexe

Fonctionnement

Recettes :	002			+ 428 773,01
Dépenses :	607			+ 428 773,01

e. Tarifs Boutique

Afin de développer l'offre de la Boutique, la vente de différents produits complémentaires a été envisagée. Il convient d'en définir les tarifs.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité,

- ✓ d'autoriser la Présidente à fixer les tarifs pour l'année 2025 selon les tableaux joints en annexe,
- ✓ d'autoriser la Présidente à fixer les tarifs des produits dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

f. Tarifs billetterie

Conformément à la délibération 21 mars 2022, il convient de voter les tarifs billetterie pour l'année 2025.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

Ayant entendu l'exposé de la Présidente,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ prend acte et décide d'appliquer les grilles tarifaires pour l'année 2025 jointes en annexe,
- ✓ autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- ✓ prévoit de répondre à certaines situations particulières en accordant un tarif réduit ou la gratuité sur les entrées et les prestations proposées,
- ✓ autorise la Présidente à fixer les tarifs dont la liste n'est pas encore arrêtée à ce jour. Il en rendra compte lors de la prochaine séance du Comité syndical.

4. Divers

a. Informations diverses

✓ Copieur

Le musée Lalique a récemment procédé à une consultation pour le renouvellement du photocopieur.

L'attributaire est la société :

KIRCHNER BUREAUTIQUE

Zi Sud

Rue de Mayenhoffen

67790 STEINBOURG

Valeur de l'achat : 5 790 € HT

Conditions négociées :

- Coût copies :
 - Page noir/blanc : 0,0025 € HT
 - Page couleur : 0,035 € HT
- Passage A3 au prix d'un A4
- Avoir : 250,00 € HT au titre de la reprise

✓ Assurance dommages aux biens

Le Syndicat mixte du musée Lalique est assuré par la compagnie d'assurance Chubb pour le contrat dommages aux biens. L'avis d'échéance de 2025 s'élève à 34 123,18 € contre 32 626,45 € en 2024, soit une augmentation de 1 496,73 € (4,59 %). L'assureur explique cette forte hausse de la prime par l'augmentation de :

- l'indice qui était à la souscription du contrat 7245 et qui est passé à l'échéance à 7298,
- le taux de surprime catastrophes naturelles qui est passé de 12 % à 20 % au 1^{er} janvier de cette année.

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

✓ Travaux :

Relamping

Dans un souci d'économies, certains éclairages d'ancienne génération ont été remplacés par des dispositifs led.

Maintenance annuelle

Afin d'assurer la maintenance électrique annuelle en janvier, le prestataire a dû couper l'électricité. Lorsque le système a été remis en service, l'automate qui contrôle l'allumage de l'éclairage dans les vitrines et des multimédias ne s'est pas rallumé. La société Videlio est intervenue en urgence pour la remise en état de l'installation en remplaçant un creston. Ce problème technique a causé de fortes gênes pendant dix jours et a engendré des frais qui n'étaient pas prévus.

b. Actualité du musée

Happy cristal a connu un franc succès, sur sa période d'ouverture, l'évènement a accueilli 631 visiteurs venus exclusivement pour cette exposition contre 453 en 2023. Au mois de décembre, le chiffre d'affaires de la Boutique s'est élevé à 55 691,85 € contre 69 127 € en 2023 pour la même période, soit une baisse de 19,43 %.

Le musée Lalique est traditionnellement fermé en janvier. Cette période a permis la réalisation des travaux de maintenance – électricité, chauffage, installation de nouveaux éclairages leds... ainsi que les contrôles réglementaires et l'opération de ménage approfondie.

En complément des interventions d'entreprises extérieures, une formation SSI a été suivie par l'ensemble de l'équipe, les agents d'accueil ont effectué l'inventaire de la boutique et l'ont réagencée dans la perspective de la réouverture. Au niveau administratif, le travail s'est articulé essentiellement autour de la clôture des exercices budgétaires 2024, des déclarations annuelles et de la migration du logiciel de billetterie vers la version 5.23. Le plan de communication de l'année 2025 a été travaillé et une exposition de photos prises par Karine Faby a été installée qui permet de découvrir les différentes étapes de fabrication du vase *Mossi*. Pendant cette période, l'équipe de conservation s'est quant à elle attachée au renouvellement des œuvres exposées et au nettoyage des vitrines.

La réouverture a eu lieu le 1^{er} février. Les 1^{er} et 2 février, se déroulait *C'est tout verre*, week-end familial et festif, riche en animations qui a accueilli 689 visiteurs. Grâce à la progression des entrées individuelles et du public local notamment, la fréquentation est en hausse de 279 personnes par rapport à 2024 au mois de février, soit 2 869 visiteurs.

Les animations des vacances scolaires, du samedi 8 au 22 février, ont aussi connu un beau succès. 35 enfants ont participé aux ateliers *Plié en quatre* et *On en fait tout un plat !* pour les 8 – 14 ans et 49 enfants ont suivi la visite contée *Bulle le petit poisson* pour les 3 – 7 ans.

Cependant pour la période du 1^{er} janvier au 25 mars 2025, la fréquentation a été de 5 814 visiteurs contre 5 493 en 2024, soit une augmentation de 5,84 %. Concernant la boutique, le

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE LALIQUE

chiffre d'affaires a été de 37 727,15 € en 2025 contre 40 991,74 € en 2024 soit une baisse de -7,96 %.

Au cours de cette nouvelle année, les visiteurs pourront tout particulièrement profiter :

1 ^{er} février – 6 avril	Exposition de photographies de Karine Faby sur les différentes étapes de fabrication du vase <i>Mossi</i>
18 mars – 21 septembre	Exposition <i>verre et lumière</i> (dans le cadre du projet Alsaciences) : exposition interactive, conçue en partenariat avec des scientifiques sur les effets lumineux apportés par les objets en verre et en cristal
5 et 6 avril	<i>Journées européennes des Métiers d'Art</i>
26 au 28 avril	L'Alsascience à Wingen-sur-Moder : week-end d'animations et de découvertes autour des interactions étonnantes entre lumière et matière, organisé avec le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg. Jeux de transparence, reflets, opalescence... Les collections du musée Lalique regorgent d'objets en verre et en cristal qui révèlent une variété de phénomènes optiques
1 ^{er} mai – 3 novembre	Exposition <i>René Lalique architecte et décorateur</i>
17 mai	<i>Nuit des musées</i>
7 et 8 juin	<i>Rendez-vous aux jardins</i>
5 et 6 juillet	<i>Vive les vacances</i>
20 et 21 septembre	<i>Journée européennes du patrimoine</i>
Octobre	<i>Eveil des sens</i>
Décembre	<i>Happy cristal</i>



La Présidente

Robert-Boeh

Les membres du Comité syndical

Le Secrétaire de séance